



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET DES AFFAIRES RURALES

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ALIMENTATION
Sous-direction de la Qualité et de la Protection des
Végétaux

Bureau de la Santé des Végétaux
Adresse: 251, rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
Dossier suivi par: Denis FERRIEU
Tél.: 01.41.73.48.04 Fax.: 01.41.73.48.40
Réf. interne: Fiche de vie n° G 30

NOTE DE SERVICE

DGAL/SDQPV/N2004-8083

Date: 16 MARS 2004

Classement: ON 321

Le Ministre de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche et des affaires
rurales
à

Date de mise en application: immédiate
Abroge et remplace: - Toute la réglementation diffusée en 1993.
- Note de Service DGAL/SDQPV/N99-8164 du
18/11/1999:
« Décret n°52/1967 indiquant des parasites
préjudiciables aux végétaux et aux produits végétaux ».
« Décret ministériel n°1041/1994 relatif aux conditions
phytosanitaires d'importations de pommes de terre
destinées à la plantation »

Complète:

📄 Nombre d'annexes:

Degré et période de
confidentialité :

Rubrique: Export

Objet: Réglementation phytosanitaire EGYPTE

Bases juridiques:

« The Egyptian Plant Quarantine Rules & Regulations: Ministerial decree n°3007 of
2001 » Issue n°112 19/05/2002 (93 pages).

MOTS-CLES: Exigences phytosanitaires, réglementation, EGYPTE, Export

Résumé: Diffusion de nouvelles exigences phytosanitaires dans le cadre de la
délivrance des certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits
végétaux à destination de l'Égypte.

Les textes cités sont diffusés par courrier aux Directions Régionales de l'Agriculture et de
la Forêt / Services Régionaux de la Protection des Végétaux.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre de ces instructions.

Le sous-directeur de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Hervé DURAND

Destinataires	
Pour exécution: -Les Chefs de S.R.P.V. -Les Chefs de S.P.V. (DOM)	Pour information: -MM. les I.G.A. -MM. les préfets de Région -MM. les préfets de département -les D.R.A.F. -les D.A.F. (DOM)